

La Défense, le 16 janvier 2023,

NOTE D'INFORMATION N° 02/2023

Objet :

Dispositions pour les grèves de janvier 2023

Les syndicats ont déposé un préavis de grève pour le 19 janvier 2023 en réponse à la réforme des retraites.

La grève devrait toucher de nombreux secteurs et notamment les transports et l'éducation, et pourrait continuer au-delà du 19 janvier.

Les prévisions de circulation ne seront communiquées que 24 à 48 heures à l'avance par la SNCF et la RATP.

Afin d'anticiper au maximum les désagréments liés aux conditions de transport dégradées et de vous organiser, la direction du GSA+ a décidé des dispositions suivantes :

- Les collaborateurs pourront prendre le jeudi en télétravail sous la forme d'un jour « forfait ».

A cet effet, le nombre de jours de forfait dans Kélio sera augmenté d'une journée. Il sera pour le 1^{er} semestre 2023 de **11 jours** au lieu de 10 jours.

- Pour ceux qui seraient impactés plusieurs jours, ils pourront prendre 2 jours "forfait" dans la semaine et bénéficier ainsi de 3 jours de télétravail (1 jour fixe + 2 jours « forfait »)
- Les collaborateurs qui le souhaitent pourront changer leur jour de télétravail fixe.

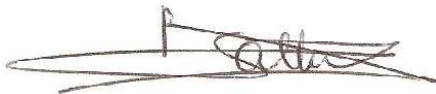
Les journées devront être posées dans Kélio et être validées par votre supérieur hiérarchique.

Ces dispositions sont applicables jusqu'à la fin du mois de janvier 2023.

Les collaborateurs qui ne bénéficient pas de l'accord télétravail ou qui n'ont pas choisi l'option « forfait » pourront poser un jour de télétravail exceptionnel.

Le service RH se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Gaëlle BONTET
Directeur



Diffusion Générale